

Date de la séance

Le 18 septembre 2024

Date de convocation

Le 12 septembre 2024

Date de publication

Le 12 septembre 2024

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 21

Procurations 9

Excusé 1

Absents 3

N° 2024-09-68

OBJET :

**AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION
MODIFIEE PORTANT
CREATION D'UN
SERVICE COMMUN
SYSTEMES
D'INFORMATION
ENTRE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES GALLY
MAULDRE ET LES
COMMUNES DE
FEUCHEROLLES,
MAREIL-SUR-
MAULDRE ET
CHAVENAY**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 18 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE :

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

Procurations :

Stéphane GOMPERTZ a donné pouvoir à Myriam BRENAC

Jérôme COTIGNY a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC

Katrin VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL

Vincent GAY a donné pouvoir à Eric MARTIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Sylvie BIGAY a donné pouvoir à Hervé CAMARD

Jean Christophe SEGUIER a donné pouvoir à Caroline QUINET

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Karine DUBOIS

Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : William FALCHETTO

Absents : Olivier RAVENEL, Damien GUIBOUT, Jean-Philippe ANTOINE

Secrétaire de séance : Agnès TABARY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté préfectoral n°2012181-004 en date du 29 juin 2012 portant création de la Communauté de Communes de Gally Mauldre à compter du 1^{er} janvier 2013,

CONSIDERANT que la CCGM et ses communes-membres ont actualisé depuis 2021 les réflexions en matière de mutualisation des services et des moyens, dans un souci de bonne administration et de bonne organisation des services,

CONSIDERANT la nécessité avérée de mettre en sécurité et à niveau les infrastructures informatiques de la CCGM et des Communes de Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre et Chavenay,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime émis par le Comité Social Territorial réuni le 28 novembre 2023,

CONSIDERANT la délibération n° 2023-12-79 du 13 décembre 2023 la Communauté de Communes Gally-Mauldre a approuvé la création au 1^{er} Janvier 2024 d'un service commun Systèmes d'Information entre l'intercommunalité et les Communes de Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Chavenay et Bazemont et a désigné la Commune de Feucherolles porteuse et gestionnaire du service commun Systèmes d'Information.

CONSIDERANT que la commune de Bazemont s'est désistée,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 11 septembre 2024,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** la création au 1^{er} Janvier 2024 d'un service commun Systèmes d'Information entre la Communauté de Communes Gally-Mauldre et les Communes de Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre et Chavenay,
- ⇒ **DESIGNE** la Commune de Feucherolles porteuse et gestionnaire du service commun Systèmes d'Information,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention annexée précisant les modalités de son fonctionnement ainsi que tout avenant éventuel,
- ⇒ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024 de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le 30/09/2024
- Document rendu exécutoire le 30/09/2024